



## **FORMULATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA VILLE**

PLUSIEURS EXPERTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX SE SONT REUNIS A ABIDJAN AFIN DE DEFINIR UN DOCUMENT CADRE POUR LA FORMULATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA VILLE. LE THEME PRINCIPAL ETAIT : « CONSTRUISONS ENSEMBLE LES VILLES IVOIRIENNES DE DEMAIN ».

12 (DOUZE) RECOMMANDATIONS ONT RESULTE DE CE SEMINAIRE:

1. INSCRIRE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA VISION 2040 DE LA COTE D'IVOIRE, PUISSANCE INDUSTRIELLE, UNIE DANS SA DIVERSITE CULTURELLE, DEMOCRATIQUE ET OUVERTE SUR LE MONDE, DE SORTE QU'ELLE CONTRIBUE A LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE IVOIRIENNE ET A LA PROMOTION DE SON ATTRACTIVITE ET DE SA COMPETITIVITE ; QU'ELLE ASSURE UNE MEILLEURE ARTICULATION DES VILLES IVOIRIENNES AVEC LEUR HINTERLAND RURAL DANS LE BUT DE DEVELOPPER LES POTENTIALITES DE CHAQUE TERRITOIRE ET DE CHAQUE REGION ; ET QU'ELLE PRENNE POUR PERSPECTIVE D'INCLURE LES VILLES IVOIRIENNES AU SEIN DE L'ARMATURE REGIONALE, CONTINENTALE ET MONDIALE DES VILLES, DANS LE CONTEXTE DE LA METROPOLISATION INDUITE PAR LA DYNAMIQUE DE LA MONDIALISATION.
2. DEFINIR LA POLITIQUE NATIONALE DE LA VILLE DANS L'OBJECTIF D'AMELIORER DE MANIERE CONTINUE LES CONDITIONS ET LE CADRE DE VIE DES HABITANTS, DANS LE SOUCI DE L'EQUITE POUR TOUS, NOTAMMENT VIS-A-VIS DES POPULATIONS LES PLUS VULNERABLES, ET SPECIFIQUEMENT LES JEUNES, LES FEMMES, ET LES POPULATIONS SOUFFRANT DE HANDICAPS ; ET DANS LA PERSPECTIVE DE LA REALISATION A L'HORIZON 2040 D'UNE VILLE IVOIRIENNE ECONOMIQUEMENT PRODUCTIVE, SOCIALEMENT INCLUSIVE ET SURE, SPATIALEMENT INTEGREE, ET ECOLOGIQUEMENT DURABLE ET RESILIENTE.
3. PROFITER DE L'OPPORTUNITE DE L'ELABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA VILLE POUR REVISITER ET ACTUALISER LES CADRES INSTITUTIONNELS, LEGAUX ET REGLEMENTAIRES DE LA GESTION DES

VILLES, DE LEUR FINANCEMENT, ET DES CAPACITES HUMAINES NECESSAIRES.

4. REHABILITER LA PRATIQUE DE LA PLANIFICATION URBAINE ET TERRITORIALE COMME RECOMMANDE PAR LES NATIONS UNIES, AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE SUR LA GESTION FONCIERE ; ET ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DE PROJETS DE VILLES, DES LABORATOIRES ET DES DEMONSTRATEURS URBAINS, EN VUE D'EXPLORER LA CREATION DE NOUVELLES CENTRALITES URBAINES, DE DECONGESTIONNER LA METROPOLE ABIDJANAISE, D'AMELIORER LA FONCTIONNALITE DES VILLES IVOIRIENNES ET LA GESTION DE LA MOBILITE.
5. CONSIDERER QUE LES COLLECTIVITES TERRITORIALES SONT EN PREMIERE LIGNE DANS LA GESTION DE L'URBANISATION, CE QUI IMPLIQUE POUR LA POLITIQUE NATIONALE DE LA VILLE, D'AVOIR UNE PREOCCUPATION PARTICULIERE SUR L'APPROFONDISSEMENT DE LA DECENTRALISATION, UN MEILLEUR PARTAGE DES RESSOURCES PUBLIQUES ENTRE L'ETAT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES, L'IDENTIFICATION D'UNE ASSIETTE FISCALE PROPRE AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES, ET LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS DE FINANCEMENT INNOVANTES.
6. METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE VIGOUREUSE D'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES ET SERVICES URBAINS DE BASE, POUR COLLER A LA CROISSANCE URBAINE RAPIDE, ET AUSSI COMBLER LE DEFICIT D'INVESTISSEMENTS ET D'EQUIPEMENTS ACCUMULE DANS LES VILLES IVOIRIENNES AU COURS DES DERNIERES ANNEES. A CET EGARD, UNE ATTENTION PARTICULIERE DEVRA ETRE ACCORDEE AUX CENTRES RURAUX, AUX PETITES VILLES ET AUX VILLES INTERMEDIAIRES, POUR LESQUELS UN PROGRAMME CONCERTÉ DE MISE A NIVEAU DEVRA ETRE SPECIALEMENT CONÇU.
7. PRENDRE EN COMPTE LA PREEMINENCE DU SECTEUR INFORMEL DANS LES VILLES IVOIRIENNES ET CONCEVOIR DES STRATEGIES SPECIFIQUES POUR SON INTEGRATION DANS LA POLITIQUE NATIONALE DE LA VILLE.
8. VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL, MATERIEL ET IMMATERIEL DES VILLES IVOIRIENNES, POUR RENFORCER LES IDENTITES LOCALES, REGIONALES ET NATIONALES, ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT ET L'EQUILIBRE DES TERRITOIRES.

9. PROMOUVOIR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES AUX NIVEAUX POLITIQUE, INSTITUTIONNEL, ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA VILLE.
10. S'APPUYER SUR LES FAITIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS PARTENAIRES, AINSI QUE SUR LES INSTITUTIONS ACADEMIQUES ET DE RECHERCHE POUR DEVELOPPER ET DIFFUSER DES SOLUTIONS INNOVANTES ET APPROPRIEES POUR LA GESTION DURABLE DES VILLES IVOIRIENNES ET DE LEUR HINTERLAND ; ET PROMOUVOIR LES ECHANGES DE SAVOIR-FAIRE, D'EXPERIENCES ET DE BONNES PRATIQUES.
11. METTRE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN COHERENCE AVEC LES AGENDAS CONTINENTAUX ET MONDIAUX, NOTAMMENT L'AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE ; L'AGENDA 2030 DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ; LES ACCORDS DE PARIS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ; LE NOUVEL AGENDA URBAIN MONDIAL.
12. METTRE EN PLACE DES CADRES DE DIALOGUE ET DE CONCERTATION ENTRE TOUS LES ACTEURS IMPLIQUES DANS LE DEVELOPPEMENT DES VILLES IVOIRIENNES EN VUE D'ENCOURAGER LA PARTICIPATION DE TOUS LES PARTENAIRES ET D'INSTITUER UNE DYNAMIQUE DE CO-CONSTRUCTION DES VILLES IVOIRIENNES AVEC L'ETAT, LES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LA SOCIETE CIVILE, LE SECTEUR PRIVE ET LES COMMUNAUTES DE BASE.